

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 20 septembre 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, Mme Séverine BONJEAN, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD.

ABSENT EXCUSE : M. Laurent MARCOUX qui a donné procuration à M. Denis TAMAIN.

ABSENTS : M. Christian CHARRIERE, M. Claude FAYET, Mme Célia GOUTTEGATAS, M. Stéphan BARTHELEMY.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente les condoléances du Conseil municipal à la famille du Dr Claude BOURDELLE, ancien Conseiller général, Adjoint au Maire de 1995 à 2001 et Conseiller municipal de 1971 à 1989.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **approuve** à l'unanimité le marché de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 101 893.20 € TTC, concernant les travaux de la nouvelle voie rue de la Gare entre la rue de la Gare et la rue du Vimont, et **autorise** M. le Maire à signer ce marché ;
- **approuve** par 14 voix « pour » et 1 « abstention », le marché de l'entreprise LMTP (EUROVIA DALA), d'un montant de 29 655.60 € TTC, concernant les travaux d'eau potable entre la rue de la Gare et la Rue du Vimont et **autorise** M. le Maire à signer ce marché ;
- **décide** l'attribution du lot 14 du Lotissement la Provende TR 2, d'une superficie de 694 m², pour un montant de 17 350 € (ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise) à Mme GALLO SELVA Lucie Anne ; **précise** que cette vente sera passée chez Maître MARCOUX DANIERE à Noirétable ; **autorise** M. le Maire à signer tout document concernant cette vente avec faculté de substitution au profit d'un collaborateur de l'étude notariale ;
- **donne un avis favorable** à la demande de subvention présentée par Mme MAITRE Laurence, pour la réfection de la façade de l'immeuble situé à Noirétable, 1 rue de la Conche, cadastré section AB 560 et concernant le 1^{er} et le 2^{ème} étage ; **dit** que la subvention, d'un montant de 720 €, sera versée sur production de la facture acquittée et **approuve** la modification budgétaire nécessaire pour l'inscription des crédits au BP 2021 ;
- **approuve** l'Etat d'Assiette présenté par l'ONF concernant les coupes de bois de l'année 2022 ;
- **décide** de ne pas donner suite à la proposition de Loire Forez de la reprise par la commune de Noirétable des activités extrascolaires du Centre de Loisirs actuellement régies par Loire Forez Agglomération ;
- **désigne** les nouveaux membres de la commission école :
 - Mme Florence BERTHET,
 - M. Denis TAMAIN,
 - M. Julien DEGOUT ;
- **approuve**, à l'unanimité, les tarifs du camping municipal applicables au 1^{er} janvier 2022 ;
- **accepte** de rembourser à Monsieur Jérôme LACOUR la somme de 40.00 € concernant sa visite médicale périodique pour son permis poids lourds ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.